

## **Conditions de circulation durant le G7 de Biarritz du 23 au 26 août 2019**



## **Conditions de circulation durant le G7 de Biarritz du 23 au 26 août 2019**

À l'occasion de la tenue du sommet du G7 à Biarritz, des zones de restriction de circulation, aussi bien sur le réseau routier français qu'espagnol, sont mises en place. Toutes les informations détaillées sont disponibles dans les arrêtés publiés et téléchargeable en fin d'article.

## **Ensemble des restrictions de circulation durant le G7 du 24 au 26 août 2019**

## **Samedi 24 août 2019**

Véhicules concernés : transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes

- Interdiction dans le cadre des restrictions en période estivale sur l'ensemble du territoire à de 07H à 19H
- Interdiction de circuler liée au G7 à sur l'autoroute A63, entre la barrière de péage de Biriadou et l'échangeur de St-Geours-de-Maremne à de 19H à 20H.

## **Dimanche 25 août 2019**

Véhicules concernés : transport de marchandises de plus de 7,5 tonnes

- Levée d'interdiction de circuler à sur l'autoroute A63, entre l'échangeur de St-Geours-de-Maremne et la barrière de péage de Biriadou dans le sens France-Espagne à de 0H à 8H.

## **Lundi 26 août 2019**

Véhicules concernés : transport de marchandises de plus de 19 tonnes, transport de marchandises dangereuses classe 1 paragraphe 2.2.1 de l'annexe A volume I de l'ADR.

- Interdiction de circuler à sur l'autoroute A63, entre l'échangeur de St-Geours-de-Maremne et le péage de Biriadou dans les 2 sens de circulation à de 11H à 18H.
- Interdiction de circuler à sur la RN134, de la sortie sud de l'agglomération d'Urdos au carrefour des Forges d'Abel, et sur la RN1134 du carrefour des Forges d'Abel au tunnel du Somport dans les deux sens de circulation à de 11H à 18H.
- Interdiction de circuler à sur la RD934, entre le col du Pourtalet et la jonction RD934/RD431 sur la commune de Laruns, dans les deux sens de circulation à de 11H à 18H.

## **De plus, par arrêté du 14 août 2019**

Autoroute A63 :

- Interdiction de circuler à entre l'échangeur 11 (Magescq) et l'échangeur 9 (St-Geours-de-Maremne) à Sens N/S à de 10H à 18H.
- Zone de Stockage des PL concernés à à Castets A63\_3 à Sens N/S à de 10H à 18H.
- Interdiction de circuler à saturation de la zone de stockage de Castets à entre l'échangeur 20 (Belin Beliet) et l'échangeur 11 (Magescq) à Sens N/S à Jusqu'à 18H.
- Zone de Stockage supplémentaire à saturation de la zone de stockage de Castets à à Lugos A63\_1 à Sens N/S à Jusqu'à 18H.
- Interdiction de circuler à saturation de la zone de stockage de Lugos à entre l'échangeur 21 (Salles) et l'échangeur 20 (Belin Beliet) à Sens N/S à Jusqu'à 18H.
- Retournement des PL concernés à saturation de la zone de stockage de Lugos à au niveau de l'échangeur 21 (Salles) (retour vers le nord) à Sens N/S à Jusqu'à 18H.

#### Autoroute A64

- Interdiction de circuler à entre l'échangeur 5 (Guiche) à la bifurcation A63/A64 à Sens E/O à de 10H à 18H.
- Zone de Stockage des PL concernés à à la barrière de péage de Sames à Sens E/O à de 10H à 18H.
- Interdiction de circuler à saturation de la zone de stockage de Sames à entre la limite zone Sud-Ouest et l'échangeur 5 (Guiche) à Sens E/O à Jusqu'à 18H.

#### Autoroute A65

- Interdiction de circuler à saturation de la zone de stockage de Sames à entre l'Aire de l'Adour et la bifurcation A64/A65 à Sens N/S à Jusqu'à 18H.
- Zone de Stockage des PL concernés à saturation de la zone de stockage de Sames à sur l'Aire de l'Adour à Sens N/S à Jusqu'à 18H.

### Interdiction de dépassement pour les PL concernés de 10H à 18H

- A63 à Sens N/S à entre Salles (échangeur 21) et St-Geours-de-Maremne (échangeur 9)
- A64 à Sens E/O à entre la limite zone Sud-Ouest et la bifurcation A63/A64
- A65 à Sens N/S à entre l'Aire de l'Adour et la bifurcation A64/A65

### Restriction de vitesse pour les véhicules légers de 10H à 18H

- A63 à Sens N/S à entre Salles (échangeur 21) et St-Geours-de-Maremne (échangeur 9)
- A64 à Sens E/O à entre la limite zone Sud-Ouest et la bifurcation A63/A64
- A65 à Sens N/S à entre l'Aire de l'Adour et la bifurcation A64/A65

### Autorisation exceptionnelle de circuler – transport de kérosène

La circulation, en charge ou en retour à vide, des véhicules citernes transportant du Kérosène, est exceptionnellement autorisée le samedi 24 août et le dimanche 25 août 2019, aux fins d'assurer au départ du dépôt pétrolier d'Ambès, situé avenue de Guerlandes à Bassens (33530) l'approvisionnement des aéroports de Mérignac, Biarritz et Pau.

## **Les arrêtés**

[Arrêté zonal circulation crise routiere](#)

[Arrêté zonal derogation pl kerosene 24 et 25 aout](#)

[Arrêté zonal circulation PL 19t lundi 26 08 2019](#)

[Arrêté d'interdiction de circulation en Espagne BOPV\\_07082019](#)

## **Pour tout renseignement :**

La Préfecture met à votre disposition :

- **une ligne directe réservée aux professionnels : 06.33.66.89.43**

- l'adresse électronique suivante : [pref-g7-information@pyrenees-atlantiques.gouv.fr](mailto:pref-g7-information@pyrenees-atlantiques.gouv.fr)

## **Suivre en direct les évolutions :**

Une page de Bison Futé dédiée au G7 : [www.bison-fute.gouv.fr/sommet-g7-biarritz.html](http://www.bison-fute.gouv.fr/sommet-g7-biarritz.html)